



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	18 Septembre 2018	<b>Séance du : 03 Octobre 2018</b>
	<b>Votes : 40</b>	L'An Deux Mille dix-huit, le 03 Octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuveville)

Absents représentés : Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Serge DIDELET (Mourèze)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

## **Objet : Ressources humaines - Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage pour les agents non titulaires de droit privé de la régie pour la gestion du SPIC (Service Public Industriel et Commercial) d'alimentation en eau potable**

Monsieur Coste rappelle aux membres du Conseil communautaire que le fonctionnement des régies dotées de la seule autonomie financière et ne disposant pas de personnalité morale propre, obéit à des règles spécifiques notamment en matière de recrutement et que les salariés recrutés sont employés dans les conditions du droit privé et régis par les dispositions du Code du Travail.

Dans ce cadre, une contribution à l'assurance chômage est due pour les salariés non titulaires ou non statutaires employés par la régie pour la gestion du SPIC d'alimentation en eau potable. La déclaration et le paiement des contributions sont appelées par l'Urssaf en charge de cette mission depuis le transfert du recouvrement prévu par la loi du 13 février 2008.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur un projet de contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage avec l'Urssaf, présenté en annexe, pour tous les agents non titulaires ou non statutaires salariés de la régie pour la gestion du SPIC d'alimentation en eau potable à compter du 01 janvier 2018, date de création de la régie.

A défaut d'accord de l'Urssaf pour une date d'entrée en application au 01 janvier 2018, l'adhésion sera effective à compter du 01 juillet 2018, date d'immatriculation de la régie à l'Urssaf.

Il est précisé que ce contrat sera conclu pour une durée de six ans.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 19 septembre 2018.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Coste, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage avec l'Urssaf, présenté en annexe, pour tous les agents non titulaires ou non statutaires salariés de la régie pour la gestion du SPIC d'alimentation en eau potable à compter du 01 janvier 2018, date de création de la régie et pour une durée de 6 ans.

**PRECISE** qu'à défaut d'accord de l'Urssaf pour une date d'entrée en application au 01 janvier 2018, l'adhésion sera effective à compter du 01 juillet 2018, date d'immatriculation de la régie à l'Urssaf.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a sun.

Jean-Claude LACROIX